

Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 15 septembre 2025 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 3171, rue Mance sept cases de stationnement au lieu de onze cases.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 25 août 2025.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert